

**MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES****SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL****Objectifs de la formation**

Maintenir des compétences du SST définies dans le référentiel de formation (circulaire Institut National de Recherche et Sécurité 32/2010) pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Rappel des 2 domaines de compétences validés :

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'Accident du Travail conformément à l'évolution des techniques & conduites à tenir
- Etre capable de mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise

**Public & Prérequis**

Les salariés ayant participé à une formation initiale SST ou une formation de Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST) dans les 24 mois précédents

**Durée**

1 journée soit 7 heures

**Modalités d'organisation**

Inter ou intra-entreprises par groupe de 4 à 10 participants maximum

**Moyens**

Plan d'intervention magnétique, Tableau blanc et markers, vidéo projecteur et supports adaptés  
Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson)

Matériel pour cas concret

Défibrillateurs Semi-Automatique de formation avec accessoires

**Méthode pédagogique**

Alternance entre enseignements théoriques et enseignements pratiques tout au long de la formation.

Présentation interactive des participants

Pédagogie active (démonstration, apprentissage, travail en groupe)

**Intervenants**

Tous nos intervenants sont certifiés par l'INRS et à jour de leur formation de Maintien et Actualisation des Compétences SST

## PROGRAMME DE FORMATION

- **Retours d'expérience des stagiaires**
- **Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise & aux modifications du programme**
- **Révision des gestes d'urgence**
- **Evaluation à partir d'accident du travail simulé (repérages des écarts par rapport au comportement attendu)**

### **Validation**

Selon la grille de certification nationale définie par l'INRS dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail

**A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui**

- aura participé activement à l'ensemble de la formation
- aura suivi l'intégralité de la formation et sera apte à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues
- aura fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs

### **Remise à chaque participant**

- d'un support de cours : aide-mémoire INRS
- d'une attestation de fin de formation